SDIS 29

REGLEMENT DE CONSULTATION

SERVICE ACHETEUR	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère 58 Avenue de Keradennec – CS 54013 29337 QUIMPER Cedex Tel : 02-79-18-12-40
OBJET	**TRAVAUX DE CLIMATISATION/CHAUFFAGE DU CTA CODIS DE QUIMPER**
TYPE DE PROCEDURE	Marché à Procédure Adaptée (MAPA) conformément aux dispositions de l'article L.2123.1 du code de la commande publique
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	**17 décembre 2026 – 12h00**
CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	Le Dossier de Consultation comprend les documents suivants : - L'acte d'engagement, - Le présent règlement de consultation et ses annexes, - La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
TRANSMISSION DU DOSSIER DE CONSULTATION	Le Dossier de Consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Le dossier est téléchargeable sur le site de dématérialisation : https://marches.megalisbretagne.bzh sous la référence «26-45 »
VARIANTES	Autorisées
NEGOCIATION	Le SDIS 29 se réserve la possibilité de négocier avec les candidats à ce marché.
DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS	Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. 1. Les pièces administratives permettant de vérifier la candidature (Déclaration du candidat (DC2), et Lettre de candidature (DC1)) et l'ensemble des pièces justificatives afférentes, 2. Pouvoir de la personne habilitée à engager la société 3. Extrait KBIS (original) récent de l'entreprise (de préférence datant de moins de 6 mois), ou de registre des métiers ou document équivalent

DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS (SUITE)	4. Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire. 5. Les pièces permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières, à savoir : - La déclaration du chiffre d'affaires : déclaration concernant le chiffres d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices, - Les références de travaux similaires : présentation d'une liste de travaux exécutées au cours des cinq dernières années présentant les indications suivantes : objet, maître d'ouvrage, coût, année de réalisation des travaux, - La liste des moyens techniques : outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature, - La déclaration des effectifs, - Les capacités des opérateurs invoquées à l'appui de la candidature, - Les titres d'études et titres professionnels - Les attestations d'assurances : attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et attestation d'assurance responsabilité civile décennale de l'entreprise (Si pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant (sous-traitant par exemple), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux points 1-2-3-4) 6. Un projet de marché comprenant : - Un acte d'engagement, cadre à compléter, à dater et à signer, - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complétée et signée. 7. Un mémoire technique présentant l'organisation et les moyens de l'entreprise et permettant d'analyser sa capacité à répondre à la présente consultation. Ce mémoire devra détailler au minimum les points suivants : ➢ L'organisation et moyens humains et matériels mis en œuvre pour les travaux ➢ Le planning de réalisation des travaux comprenant un phasage détaillé du chantier bâtiment par bâtiment comprenant la phase de préparation ➢ Les indications concernant la provenance, la qualité et la robustesse des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants ➢ Un mémoire de sécurité présentant l'organisation générale proposée pour le chantier (en particulier en site occupé), 8. Un mémoire de présentation des mesures en matière de gestion, valorisation et recyclage des déchets de chantier. et toute pièce que le soumissionnaire jugera utile à l'analyse et à la compréhension de son offre

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	Les offres devront être : transmises par voie électronique via le site de dématérialisation suivant : https://marches.megalisbretagne.bzh sous la référence «26-45»

JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement et le classement des offres seront effectuées au regard des critères suivants :

Critère 1 : Le prix - pondération 40%

La notation du critère prix sera élaborée de la manière suivante :

(Offre de prix la plus basse susceptible d'être retenue / offre de prix de l'entreprise jugée) x 40 (sur la base de la DPGF transmise)

Pour la détection et l'examen des offres dont le prix semble anormalement bas, il sera procédé selon les modalités suivantes conformément à l'article L. 2152-6 du code de la commande publique :

- Détection des offres potentiellement anormalement basses
 Toute offre inférieure de 30% au prix moyen de l'ensemble des offres conformes sera réputée potentiellement anormalement basse.
- Examen et traitement des offres détectées anormalement basses
 Les offres détectées feront l'objet d'un examen particulier, à savoir :
 - Demande par écrit des précisions aux soumissionnaires concernés sur la composition de ces offres,
 - Examen des arguments présentés par les soumissionnaires concernés et prise en compte des justifications fournies par les entreprises tenant aux aspects suivants : modes de fabrication des produits, modalités de la prestation des services, conditions exceptionnellement favorables dont dispose le candidat pour exécuter les travaux, pour fournir les produits ou pour réaliser les prestations de services, (…), l'obtention éventuelle d'une aide d'Etat par le candidat »,
 - Acceptation des arguments et prise en compte de l'offre / Rejet des offres anormalement basses non justifiées

Critère 2 : Valeur technique - pondération 50%

Cette note sera attribuée à partir de l'analyse des éléments du mémoire justificatif :

Pertinence de l'organisation mise en œuvre pour pouvoir répondre au marché, et toutes sujétions mettant en évidence la réactivité et l'efficacité de l'entreprise pour intervenir en site occupée	50%
Préparation et organisation du chantier avec prise en compte du phasage	20%
Pertinence des moyens matériels	15%
Pertinence des moyens humains mobilisables pour le chantier	15%

Critère 3 : Valeur environnementale - 10%

Cette note sera attribuée à partir de l'analyse des éléments du mémoire justificatif :

Gestion environnementale du chantier : tri, collecte et traçabilité des déchets, récupération des fluides frigorigènes et des équipements déposés, le fluide frigo le plus vertueux, limitation des nuisances et des consommations liées au chantier.

La notation d'appréciation des critères « Valeur technique » et « Valeur environnementale » sera établie de la manière suivante :

- Précis et adapté à l'opération	10 Points
- Adapté mais manquant de précision	8 Points
- Moyennement adapté à l'opération	6 Points
-Inadapté et/ou Imprécis	2 Points
- Non renseigné	0 Points

ATTRIBUTION DU MARCHE	Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande : - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, - Les pièces mentionnées aux articles D8222.5 ou D8222-7 et D8222-8 du code du travail (pièces à fournir tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché), - La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail conformément aux dispositions des article D 8254-2 et D 8254-4 du code du travail. A défaut de produite ces documents dans les délais, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	Le SDIS 29 se réserve le droit d'apporter au plus tard, **8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres,** des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

VISITE DE SITE OBLIGATOIRE	Le candidat est considéré comme ayant une parfaite connaissance des lieux et des prestations à réaliser et ne pourra arguer d'un manque de précision du CCTP pour ne pas devoir toutes sujétions ou réclamer une indemnité supplémentaire au forfait, pour tout ouvrage faisant normalement partie de sa prestation. Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché. En effet, l'entrepreneur est tenu de connaître les lieux et ne saurait se prévaloir ultérieurement d'une connaissance insuffisante du site – RDV au 58 Avenue de Keradennec (CTA CODIS) La visite de site est obligatoire avec un représentant du Service Patrimoine du SDIS 29. Pour ce faire, les entreprises devront signaler leur disponibilité au service bâtiment (via gros-travaux@sdis29.fr) et complété par un appel au 07.88.14.92.69) qui proposera une date de visite. À l'issue de cette visite obligatoire, le certificat de visite joint en annexe du dossier de consultation devra être signé par le représentant du maitre d'ouvrage présent lors de la visite, et devra obligatoirement être joint à l'offre du candidat. Les questions techniques seront à déposer sous MEGALIS. Elles feront l'objet d'une réponse qui sera transmise à l'ensemble des candidats potentiels.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Pour obtenir tous renseignements complémentaires, une demande via la solution de dématérialisation : https://marches.megalisbretagne.bzh doit être transmise au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres.

ANNEXE I au règlement de consultation

MENTIONS RELATIVES A LA DEMATERIALISATION

Mentions concernant les questions relatives à une consultation

Les questions, administratives ou techniques, concernant chaque consultation pourront être posées via la plate-forme en cliquant pour la consultation voulue sur le lien "poser une question".

Avant de pouvoir poser une question, les candidats doivent :

- Accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme.
- Renseigner leur identité.

Nota bene : les personnes posant une question seront particulièrement attentives à bien renseigner le champ "e-mail" dans la mesure où cette adresse sera utilisée par le SDIS 29 pour répondre aux questions.

Mentions concernant les échanges par voie dématérialisée avec les entreprises

Après l'ouverture des candidatures et/ou après l'ouverture des offres relatives à la consultation, le SDIS 29 pourra communiquer avec les soumissionnaires via la "Messagerie Sécurisée" disponible sur la plate-forme pour les soumissionnaires authentifiés par certificat.

Cette messagerie sécurisée permettra :

- de réaliser des échanges entre les soumissionnaires et les entreprises mettant en œuvre des mécanismes d'accusés de réception.
- aux soumissionnaires de signer leurs échanges avec le SDIS 29 (notamment les pièces complémentaires).

Mentions concernant l'inscription des Entreprises sur la plate-forme

Afin de pouvoir répondre à une consultation, les Entreprises doivent s'inscrire sur la plate-forme de dématérialisation du SDIS 29. Pour cela elles doivent cliquer sur le lien "s'inscrire" présent sur la page d'accueil.

Nota : une Entreprise peut s'inscrire à la plate-forme du SDIS 29 en choisissant de s'authentifier :

- par identifiant/mot de passe
- ou par certificat pour toutes les autres consultations et bénéficier ainsi :
 - du remplissage automatique des champs du registre des retraits et du registre des questions (et d'éviter ainsi de potentielles erreurs de saisie).
 - d'une alerte automatique lorsqu'une nouvelle consultation susceptible de l'intéresser est publiée. Une recherche des consultations par le code CPV est possible. A cette fin, le SDIS 29 s'engage à mentionner le code CPV dans toutes les consultations mises en ligne.
 - de la possibilité de remettre une offre électronique avec signature électronique.

Mentions concernant les offres contenant un virus

Avant transmission de sa réponse, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs de « enveloppe électronique ». Des outils peuvent être téléchargés gratuitement.
Après le dépouillement des enveloppes, le SDIS 29 procédera à une analyse anti-virus de leur contenu Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été déposées et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Mentions concernant le cryptage et l'envoi de la réponse électronique par le soumissionnaire

Une fois les opérations cryptographiques réalisées, la réponse est envoyée sur la plate-forme. A la réception du dernier octet de la réponse, un jeton d'horodatage cryptographique est généré par la plate-forme. Il donne une

date certaine à la réception de l'offre. Un courriel, signé par la plate-forme, précisant la date de réception, est alors envoyé au soumissionnaire.

Mentions concernant la signature électronique

Pour toutes les procédures, la personne habilitée à engager l'entreprise dans le cadre de la consultation pourra signer certaines pièces listées au règlement de consultation au moyen d'un certificat électronique.

Lorsque la signature électronique est requise pour tout document sous forme électronique d'un marché public, il est signé selon les modalités prévues dans l'arrêté du 12 avril 2018 et conformément au règlement européen du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques : Les acheteurs et les opérateurs économiques utilisent une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié.

Le certificat de signature électronique qualifié entre au moins dans l'une des catégories suivantes :
1° Un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement susvisé ;
2° Un certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement susvisé

Le mode d'emploi permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique est mis gratuitement à disposition du pouvoir adjudicateur lors du dépôt de document signé par le candidat.
Toutefois, lorsque le signataire utilise le certificat visé au 1° et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique utilisés selon le standard RGS et délivrés en application de l'arrêté 15 juin 2012 demeurent régis par ses dispositions jusqu'à leur expiration. Le niveau minimum requis étant celui équivalent au RGS 2*.

Quel que soit l'outil de signature choisi, le format PADES sera requis sur un document PDF

Assistance téléphonique de E-MegalisBretagne

Un service de support téléphonique est mis en place pour les entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

Le service de support est ouvert de 9h à 12H30 et de 14h à 17h30 les jours ouvrés sauf le vendredi à 16h30.

Le N° d'accès est le 02 23 48 04 54